



Union européenne – Informations générales

- Accord au Conseil pour un budget de 1824,3 milliards pour 2021-2027
 - Brexit : Préparation de l'UE avant la fin de la période de transition
- ### Politique numérique
- Suivi de la Stratégie européenne sur les données

Actualité européenne de la protection sociale

SANTÉ

- Acquisition de 300.000 traitements Covid par la Commission
- Préparation d'une éventuelle 2^{ème} vague de Covid-19
- Recommandations pour des prix pharmaceutiques équitables
- 11 recommandations par le CHMP, un nouveau traitement Covid à l'étude

FAMILLE/JEUNESSE

- Evolutions en réaction à la Covid dans les politiques familiales

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Contribution EAPN au Plan d'action de mise en œuvre SEDS
- Campagne UE #EU4FairWork
- Publication des lignes directrices pour protéger les saisonniers
- Question parlementaires : problèmes pratiques induits par le formulaire de détachement A1
- Recommandations du Réseau des services publics pour l'emploi sur le travail de plateforme
- Adoption du paquet « Soutenir l'emploi des jeunes »

Publications

FOCUS : Quand la Covid rebat les cartes...

Depuis des mois maintenant l'actualité tourne autour de la pandémie et de ses conséquences, sur la santé, sur la vie quotidienne, sur l'économie, sur le travail, sur l'environnement... Nous nous trouvons tous dans une nouvelle réalité qui n'est pas encore stabilisée puisque la Commission et certains Etats membres envisagent déjà une deuxième vague et que la relance n'est pas encore amorcée.

La crise Covid a redistribué les cartes et l'UE entend bien se donner les moyens d'en tirer le meilleur. Elle a pour cela fait usage des outils qu'elle avait déjà en main (adaptation prolongée des règles sur les aides d'Etat, marchés conjoints sur les équipements médicaux, lignes directrices sur la mobilité intra-européenne, etc.) mais en a aussi créé de nouveaux (le programme SURE par exemple (1)). La nouvelle donne a aussi forcé certaines décisions : l'adoption par le Conseil extraordinaire du futur budget de l'UE comprenant un fonds de relance de 750 milliards d'euros comprenant un mécanisme de mutualisation de la dette des Etats membres, une proposition impossible à concevoir avant la Covid. [Historique](#), a dit la Présidente Van den Leyen. Et en effet, [bien qu'imparfait sur certains aspects](#), cet accord est conséquent et semble prendre la mesure des enjeux pour l'UE en tant que projet politique et communauté d'Etats membres solidaires.

La crise a aussi posé une lumière crue sur certaines situations précédemment largement négligées: l'indispensable travail des saisonniers pour les économies des pays d'accueil mais aussi la précarité de leurs conditions de travail, l'irremplaçable travail de tous les professionnels de santé et des aidants formels et informels, la matérialisation de la dépendance européenne aux industries de certains pays tiers (la Chine en première ligne) et la nécessité de réinvestir dans certaines industries stratégiques en Europe.

Cette nouvelle réalité est ainsi une opportunité formidable pour donner corps à l'Europe du futur, une Europe en adéquation avec l'ère numérique et qui accomplit l'indispensable transition écologique et la justice sociale.

Un nouveau jeu est donc sur la table, un jeu dont les règles clef sont collaboration et solidarité : on laisse "la bataille" et on essaie la pléthore de nouveaux jeux collaboratifs avec lequel ce n'est qu'ensemble que l'on gagne!

(1) Voir REIF-Infos précédents

300.000
Traitements
Covid achetés
par l'UE
([Commission](#))

80%
des jeunes
Européens ont les
compétences
numériques de base
([Eurostat](#))

Un accord au Conseil pour un budget général et extraordinaire de 1824,3 milliards pour 2021-2027.

Après une négociation marathon, les chefs d'Etats et de gouvernements européens ont obtenu un accord budgétaire au Conseil le 21 juillet 2020 s'entendant sur une enveloppe globale de 1824,3 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Cette somme se décompose entre le Cadre financier pluriannuel (CFP), auquel le Conseil souhaite allouer 1074,3 milliards, et le dispositif spécifique dédié à la relance, *Next Generation EU* (NGEU), doté de 750 milliards.

La Commission européenne sera autorisée pour la première fois à emprunter au nom de l'Union pour financer NGEU. Celui-ci sera destiné au financement de 7 programmes sous la forme de prêts (360 milliards) et de subventions (390 milliards) : la « Facilité pour la reprise et la résilience » captera quasiment 90% du fonds, suivie par ordre d'importance budgétaire par REACT-EU, le fonds pour une transition juste, le fonds pour le développement rural, InvestEU, Horizon Europe et RescEU.

Adoptant son mandat de négociation le 23 juillet, le Parlement a reconnu le caractère historique du plan de relance tout en soulignant la nécessité de prévoir des modalités de remboursement à long terme et de pourvoir aux ressources propres de l'Union européenne. Les eurodéputés se sont en revanche montrés plus virulents sur le CFP, raboté par le Conseil, et ils demandent que des avancées substantielles soient obtenues, en particulier dans les politiques et programmes particulièrement affectés par les coupes : environnement et climat, recherche, santé, numérique ou encore jeunesse. A défaut d'accord entre les colégislateurs d'ici la fin de l'année, le prochain exercice budgétaire démarrera sur la base du plafond 2020.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/the-eu-budget/long-term-eu-budget-2021-2027/> et https://ec.europa.eu/info/strategy/eu-budget/eu-long-term-budget/2021-2027_en

Négociations Brexit : préparation de l'UE avant la fin de la période de transition.

Michel Barnier, négociateur de l'UE pour un accord sur les relations futures entre l'UE et le Royaume-Uni a mis en avant les points d'achoppement encore forts entre les deux parties alors qu'elles ne disposent que de quelques semaines pour trouver un accord sur des chapitres cruciaux comme les règles sur les aides d'Etat, l'accès des produits au marché intérieur ou la politique de la pêche.

En parallèle, le 9 juillet, la Commission a adopté une [communication](#) pour aider les citoyens, les entreprises et les administrations publiques de l'UE à se préparer à la fin de la période de transition, le 1er janvier 2021. Une "réserve d'ajustement Brexit" de 5 milliards d'euros a ainsi été adoptée pour soutenir les Etats membres et les secteurs les plus touchés à faire face aux conséquences imprévues et négatives du Brexit, avec ou sans accord.

Pour plus d'informations, voir : https://ec.europa.eu/info/european-union-and-united-kingdom-forging-new-partnership/future-partnership/getting-ready-end-transition-period_fr et https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20-1304

Suivi de la Stratégie européenne sur les données.

La Commission européenne a publié une première évaluation des réponses reçues à sa stratégie européenne sur les données. 806 contributions ont été reçues, soutenant largement une stratégie européenne coordonnée (97.2%) et la nécessité d'avoir plus de données disponibles pour le bien commun (91.5%). Recueille également un large soutien la standardisation au service d'une meilleure interopérabilité et d'une plus grande réutilisation des données (91%).

Plusieurs consultations en cours doivent par ailleurs permettre d'affiner les options politiques sur quelques problématiques plus précises telles les [nouvelles règles](#) pour les espaces européens communs de données, les [exigences éthiques et juridiques](#) applicables à l'intelligence artificielle et une [initiative](#) pour la disponibilité des ensembles de données publiques.

Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/summary-report-public-consultation-european-strategy-data>

Santé

Acquisition de 30.000 traitements Covid par la Commission.

La Commission a [annoncé](#) avoir acheté, le 28 juillet, 30.000 traitements de remdesivir (Veklury) à Gilead. Le médicament devrait être livré début août et mis immédiatement à disposition des 28 selon les besoins et une clé de répartition élaborée avec l'ECDC. Le coût de l'opération, 63 millions d'euros, a été financé via l'instrument d'aide d'urgence. Le remdesivir fait par ailleurs actuellement l'objet d'une évaluation conjointe par EUNetHTA.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_1416

Préparation à une éventuelle deuxième vague de Covid-19.

La Commission vient de publier une *Communication sur la Préparation des systèmes de santé de l'UE à réagir rapidement en cas de nouvelle flambée de COVID-19*. Parmi les priorités, le renforcement des connaissances et actions au niveau local, l'augmentation des capacités et l'accessibilité du dépistage, la sécurisation des approvisionnements, la capacité d'intensification des systèmes de santé, la réduction de l'impact de la grippe saisonnière l'hiver prochain. L'exécutif propose un rétroplanning détaillé par priorité récapitulant les actions à mener par l'ensemble des niveaux concernés.

Enfin, l'[annexe](#) de la Communication fait le point sur les récentes procédures de passation de marchés publics ouverte aux Etats membres et 10 pays partenaires. Outre les 4 premiers marchés destinés aux équipements de protection personnelle, un 5^{ème} marché a été ouvert le 17 juin pour les médicaments destinés aux services de réanimation.

Pour plus d'informations, voir :

https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:f6fbab84-c749-11ea-adf7-01aa75ed71a1.0001.02/DOC_1&format=PDF

Recommandations pour des prix pharmaceutiques équitables.

Douze fédérations européennes, dont l'ESIP avec laquelle la REIF et ses membres coopèrent étroitement, ont présenté début juillet des recommandations en matière de prix des médicaments. Elles formulent cinq demandes : la refonte du fonctionnement des marchés pharmaceutiques avec la mise en place de nouveaux modèles de fixation des prix ; une transparence accrue des coûts de développement des médicaments ; la conditionnalité du financement public de la R&D pour promouvoir accès, transparence et caractère abordable ; la révision du modèle actuel d'incitations dans le cadre de la Stratégie pharmaceutique ; et enfin un processus d'évaluation solide permettant de constater un bénéfice thérapeutique avéré.

Pour plus d'informations, voir :

https://www.esip.eu/images/pdf_docs/Recommendations_towards_fair_medicines_prices_in_Europe.pdf

11 nouveaux médicaments recommandés par le CHMP, un second traitement Covid à l'étude.

Réuni du 20 au 23 juillet 2020, le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a émis 11 nouvelles recommandations couvrant notamment cinq médicaments orphelins, un biosimilaire et deux génériques. Le Comité a en outre émis une recommandation de santé publique en recommandant la suspension des autorisations de mise sur le marché des génériques testés par Panexcell Clinical Laboratories pour le site de Mumbai. Après l'approbation du remdesivir pour le traitement de la Covid-19, le CHMP examine désormais les résultats de l'étude RECOVERY pour l'usage de la dexaméthasone.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.ema.europa.eu/en/news/meeting-highlights-committee-medicinal-products-human-use-chmp-20-23-july-2020>

Famille/Jeunesse

Des évolutions structurelles ou en réaction à la Covid dans les politiques familiales européennes.

Alors que l'Italie a adopté le 11 juin 2020 une [loi sur la famille](#) qui prévoit de nouvelles prestations familiales et des mesures encourageant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, d'autres pays prennent des mesures directement liées à lutter contre l'impact de la Covid sur les familles. Tel est le cas de l'[Allemagne](#) (augmentation de l'aide aux parents isolés, introduction d'une "prime à l'enfant" pour chaque enfant, investissements dans les structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance), de la Finlande (élaboration d'un [rapport](#) sur l'impact de la Covid sur inégalités et la marginalisation de certains enfants et préconisations pour en préparation de la prochaine stratégie nationale pour l'enfance), de l'Irlande ([subventions](#) pour les frais supplémentaires occasionnés par la Covid pour les structures d'accueil du jeune enfant) ou la Lituanie ([augmentation du montant de l'allocation familiale](#)).

Emploi et affaires sociales

Publication de la contribution EAPN au plan d'action de mise en œuvre du SEDS.

Le Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN) a publié sa contribution à la consultation publique ouverte par la Commission pour l'élaboration d'un plan d'action pour poursuivre la mise en œuvre des principes du Socle européen des droits sociaux adopté en 2017. EAPN insiste particulièrement sur l'accès à un revenu minimum et à des services publics et essentiels et une utilisation efficace de l'ensemble des outils européens disponibles (mesures législatives et non- législatives, fonds européens, bonnes pratiques, etc.)

Pour plus d'informations, voir : <https://www.eapn.eu/eapn-input-to-the-consultation-on-the-implementation-of-the-european-pillar-of-social-rights-eapn-position-paper/>

Campagne européenne #EU4FairWork.

Du 23 juillet au 21 août 2020, travailleurs et employeurs peuvent participer à un [concours](#) organisé par la Plateforme européenne de lutte contre le travail non-déclaré et l'Autorité européenne du Travail (AET) qui récompensera les meilleurs messages illustrant comment le travail déclaré est payant.

Dans le cadre de cette campagne européenne de sensibilisation et d'information sur le travail déclaré, la Commission a également développé une page web dédiée mettant en avant l'impact particulier de la Covid pour les travailleurs non déclarés et fournissant d'autres ressources sur le sujet (études, bonnes pratiques).

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=1496&furtherNews=yes&newsId=9740>:

Publications de lignes directrices pour protéger les travailleurs saisonniers.

La crise de la Covid-19 a mis en avant une situation précaire parfois aggravée des travailleurs saisonniers, particulièrement en ce qui concerne les conditions de vie et de travail dans le pays d'emploi temporaire, alors même que les règles européennes leur garantissent des droits égaux aux travailleurs locaux. Ces lignes directrices donnent des recommandations aux Etats membres et aux autorités nationales pour assurer le respect de ces droits (notamment via des inspections), l'information des travailleurs saisonniers ainsi que pour développer des orientations pratiques pour les PME. Au niveau européen, le document prévoit une série de mesures, parmi lesquelles une étude visant à recueillir des données sur le travail saisonnier intra-UE et à discerner les principaux problèmes rencontrés, notamment en ce qui concerne la sous-traitance, ou une enquête sur les professions à haut risque. La campagne #EU4FairWork4 fait également partie de ces initiatives.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/guidelines_on_seasonal_workers_in_the_eu_in_the_context_of_the_covid-19_outbreak_fr.pdf

Réponse à une question parlementaire sur les problèmes pratiques induits par le formulaire de détachement A1.

Dans une question parlementaire, Jan-Christoph Oetjen (Renew/Allemagne) a interrogé la Commission sur les possibilités numériques européennes de faciliter la délivrance du formulaire A1 qui atteste de l'affiliation sociale d'un travailleur détaché qui pose actuellement obstacle à la libre prestation de service, particulièrement dans les missions de très courte durée. En réponse, la Commission signale sa volonté d'accompagner le développement d'outils nécessaires notamment numériques, en parallèle de la modernisation des règles de coordination des systèmes de sécurité sociale - en cours de négociation par les Etats membres et le Parlement. En outre, l'établissement du portail numérique unique au plus tard le 12 décembre 2023 imposera aux Etats membres de veiller à ce que les demandes de détermination de la

législation applicable puissent être consultées et remplies entièrement en ligne, et que l'institution transmette la décision au citoyen par voie numérique.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2020/003238/P9_R E\(2020\)003238_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2020/003238/P9_R E(2020)003238_EN.pdf)

Recommandations du Réseau des services publics pour l'emploi sur le travail de plateforme.

Dans une position adoptée en juin 2020, le Réseau européen des services publics pour l'emploi reconnaît les avantages mais aussi les risques que comportent le développement du travail de plateforme pour les différentes parties prenantes (travailleurs, employés, systèmes de sécurité et protection sociales) et propose des suggestions pour adapter les cadres réglementaires (nationaux et européen), protéger les travailleurs impliqués - notamment en réfléchissant à un statut -, adapter les systèmes sociaux encore fortement basés sur des formes traditionnelles d'emploi, promouvoir la formation des travailleurs et étudier le phénomène et son développement.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2020/003238/P9_R E\(2020\)003238_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2020/003238/P9_R E(2020)003238_EN.pdf)

Adoption du paquet « soutenir l'emploi des jeunes ».

Le 1er juillet 2020, la Commission a publié un paquet de mesures destiné à "créer un pont vers l'emploi pour la prochaine génération". Il comprend une proposition de recommandation du Conseil visant à renforcer la garantie pour la jeunesse, en étendant le dispositif aux jeunes âgés de 15 à 29 ans et en en élargissant sa portée pour pouvoir atteindre les jeunes vulnérables dans toute l'UE; une proposition de recommandation du Conseil relative à l'enseignement et à la formation professionnels visant à les rendre plus performants et à les adapter aux enjeux écologiques et numériques; le renouvellement de l'Alliance pour l'apprentissage ainsi que d'autres mesures supplémentaires telles que les aides à la création d'entreprise.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1193

Artificial Intelligence and Digital transformation: early lessons from the Covid-19 crisis, JRC, 59p, Juillet 2020

Le JRC, centre de recherche de la Commission, a publié une analyse de l'impact de la crise Covid en matière de transformation numérique et d'intelligence artificielle. Selon cette étude, la pandémie a joué de manière générale un rôle catalyseur en matière d'acceptation et d'adoption des outils numériques (télétravail, robotisation, partage de données entre opérateurs publics et privés, développement des plateformes numériques...). En matière de santé, la crise a mis en évidence les opportunités liées à ces technologies, par exemple pour le partage de données et utilisation de l'IA à des fins de recherche ou encore le développement de la télémédecine. Un chapitre dédié aux applications de traçage conclut que l'agilité numérique de la population et sa confiance dans les autorités publiques et outils proposés est nécessaire à leur large adoption.

Ces changements rapides ne sont pas sans soulever des interrogations relatives à la protection des données personnelles, les campagnes de désinformation, la sécurité des applications et espaces de données européens et la dépendance technologique du continent.

Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/eur-scientific-and-technical-research-reports/artificial-intelligence-and-digital-transformation-early-lessons-covid-19-crisis>

Agents biologiques et prévention des maladies professionnelles : Tour d'horizon, OSHA, 250p, Juillet 2020

Alors que 5.000 Européens meurent annuellement d'une maladie infectieuse contractée dans un cadre professionnel, l'OSHA, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, publie un rapport sur l'exposition des travailleurs aux agents biologiques. Les personnels de santé, vétérinaires, employés d'abattoirs et agriculteurs font notamment partie des travailleurs à risque. Des risques émergents sont identifiés, tels le changement climatique, les biotechnologies et le tri des déchets organiques, les flux migratoires.

L'Agence recommande l'amélioration de la prévention sur le lieu de travail dans le respect de la hiérarchie des mesures et l'augmentation de la couverture vaccinale. Elle estime que des données complémentaires sont nécessaires à l'élaboration d'une stratégie pertinente en matière d'exposition aux allergènes. Enfin, si le rapport a été largement élaboré avant la crise Covid, il suggère néanmoins une meilleure préparation aux pandémies, notamment avec des plans d'urgence par entreprise, souvent manquants à l'heure actuelle.

Pour plus d'informations, voir : <https://osha.europa.eu/fr/publications/review-specific-work-related-diseases-due-biological-agents/view>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

